

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 77/577 / DU 14 NOVEMBRE 1977

portant intégration et nomination de Monsieur
EBAMBI Claude Michel dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Admi-
nistratifs et Financiers (Administration
Générale).-

(/ I S A S :

-----ooOoo-----
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiéar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'URSS;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74-229/MJT.DGT.DCGPCE du 10.6.1974 portant
attribution de certains avantages aux Economistes Statisticiens et
des Diplômes de Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur
de Commerce;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 2265/MEN/DO/G11 du 24.8.1977 du Directeur
de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

DECRETE :

.../...

l'Institut d'Economie d'Odessa (URSS), est intégré dans les cadres n° 62-426 du
rie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale
Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- Conformément aux dispositions du décret n° 74-229 du 10.6.1974 sus-
visé, l'intéressé titulaire de la Maîtrise es-Sciences Economiques, bénéficie
d'une bonification de 2° échelon, indice 890.

ARTICLE 3°.- Monsieur EBAMBI Claude Michel est mis à la disposition du Ministère
du Commerce.

ARTICLE 4°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communi-
qué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice,

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.-

Colonel Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	M.C.	1
DGT.BCGPCE	3	DTION.COMMERCE	2
DGT.BST	1	INTERESSE	1
D.F.	3	DOSSIER	3
C.F.	1	SGCM/BC	2